



# APPEL À PROJET

## CRÉATION POUR L'ENFANCE

### Saison 26/27

Les PJP49 lancent un appel à candidatures pour soutenir un projet de spectacle vivant à destination de l'enfance dont la création aura lieu lors de la saison 2026-2027. La compagnie sélectionnée bénéficiera d'un apport en coproduction de 15 000€ HT, de deux semaines de résidence minimum dans un ou deux lieux des PJP49 et d'une tournée d'une vingtaine de représentations dans les lieux de diffusion du réseau.

Dans un contexte très difficile pour les compagnies des Pays de la Loire suite au vote du budget de la Région actant des coupes budgétaires brutales d'une grande ampleur, les PJP49 ont revu les critères de l'appel à projet 2025. En soutien des compagnies jeune public des Pays de la Loire, l'ensemble des structures du collectif font le choix exceptionnellement de restreindre l'appel à projet à l'échelon régional et de ne l'ouvrir, cette année, qu'aux compagnies ligériennes.

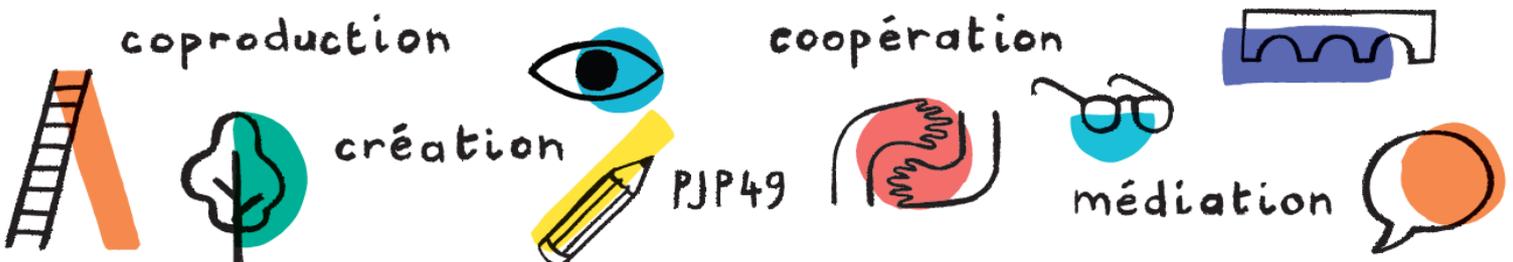
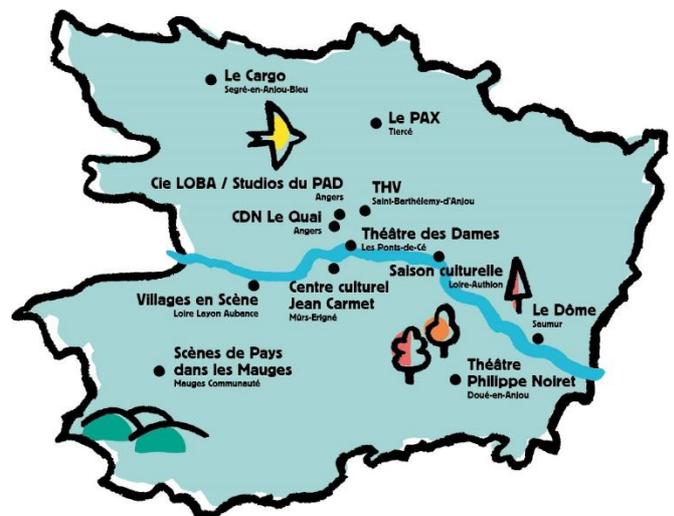
#### Les PJP49

Les PJP49 sont nés, dans la dynamique de la Belle saison, d'une volonté d'acteurs impliqués dans la création de spectacles jeune public de coopérer autour d'un projet commun à l'échelle du département du Maine-et-Loire. Le souhait étant de construire de façon durable une collaboration artistique et culturelle interrogeant à la fois les questions de création, de diffusion et de médiation pour l'enfance et la jeunesse.

C'est aussi dans son modèle économique que réside l'originalité du projet PJP49. Il s'agit pour les structures engagées de mutualiser les coûts qu'ils soient techniques et/ou d'accueil entre les partenaires dont il faut noter l'hétérogénéité (allant d'une petite salle municipale non équipée au CDN). Un principe de solidarité territoriale fort permet ainsi aux différents lieux d'accueillir un même spectacle.

#### Les 13 partenaires :

Cie LOBA Studios du PAD – Angers / Le Quai CDN – Angers / Théâtre Philippe Noiret – Doué-en-Anjou / Saison Culturelle – Commune de Loire-Authion / Villages en Scène – Communauté de communes Loire Layon Aubance / Scènes de Pays – Mauges communauté / Saison culturelle – Les Ponts de Cé / THV – Saint-Barthélemy d'Anjou / Théâtre Le Dôme – Saumur Val-de-Loire / Le Cargo – Segré en Anjou Bleu / Théâtre le Pax – Tiercé / Centre Culturel Jean Carmet de Mûrs-Érigné



## Critères de recevabilité

Le projet doit être destiné à l'enfance (cycle 3 maximum pour les scolaires).

La forme proposée peut être de toute discipline artistique, sauf exclusivement musicale.

Date de première représentation du spectacle : saison 2026-2027

Les PJP se composent d'un éventail de salles et de plateaux très différents. Le spectacle doit pouvoir s'adapter aux plus petites configurations, sans dénaturer le projet.

**NB :** Dans le cas d'une configuration frontale, le spectacle doit ainsi pouvoir s'adapter aux conditions techniques de **la plus petite salle** du réseau :

- ▶ Boîte noire sur le plateau
- ▶ Plateau de 8m x 6m, pour une hauteur mini de 4,50m
- ▶ Puissance électrique : 63 A tétra, pour 24 circuits, (voire 40A avec adaptation avec des sources LED adaptées et fournies par le PJP)
- ▶ Possibilité de travailler avec un grill réduit au minimum (3 perches pour la lumière), cadre et pendrillonage en sus.
- ▶ Sonorisation type : façade + subs + 2 retours, (6 voies d'amplifications).

Dans l'optique de rationaliser la tournée, il convient de prévoir un temps de montage en 2 services à J-1, avec une équipe technique de 2 à 3 personnes en accueil. Il est nécessaire de disposer des droits d'adaptation et/ou de mise en scène. Le répertoire de la compagnie doit être majoritairement composé de créations à destination de l'enfance et la jeunesse.

La compagnie doit être en mesure de proposer une démarche d'action culturelle. Les PJP49 ne doivent pas être les uniques coproducteurs de la création (la part des PJP49 représentera maximum 50% du budget de production).

## Critères d'étude

- ▶ Les conditions techniques du spectacle et le respect des contraintes du réseau
- ▶ Les qualités esthétiques, la pertinence du propos et la démarche artistique de la compagnie
- ▶ La viabilité du projet : structuration de la compagnie, soutiens institutionnels et soutiens envisagés d'autres lieux.
- ▶ Le coût de cession du spectacle (tarif coproduction) à l'unité et en série
- ▶ La démarche d'action culturelle qui accompagne le projet.

## Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : **6 juin 2025**

Une rencontre sera demandée pour les dossiers présélectionnés courant juin.

La réponse sera donnée au début du mois de juillet 2025.

## Constitution du dossier de candidature

**MERCI de ne créer qu'un seul fichier PDF pour l'ensemble de ces éléments :**

- ▶ Présentation de la compagnie + CV de l'équipe de création
- ▶ Présentation du projet
- ▶ Note d'intention de mise en scène
- ▶ Présentation de pistes d'actions culturelles
- ▶ Budget prévisionnel de production (en indiquant le nom des différents partenaires)
- ▶ Eléments de production et de tournée, lettres d'engagement (coproductions et préachats)
- ▶ Pré-fiche technique (dimension et rapport scénique, besoin d'un grill technique, puissance électrique, sonorisation, jauge...)
- ▶ Fiche tarifaire : prix de cession (tarif coproduction) et des représentations en série et frais d'approche
- ▶ Bilan de production de la dernière création jeune public

Le dossier est à adresser uniquement par mail à [pjp49.contact@gmail.com](mailto:pjp49.contact@gmail.com)

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable. Merci.